

Service d'amorçage de projets - Pérennisation du dispositif

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Le dispositif du Service d'Amorçage de Projets a été mis en place par la Délégation Interministérielle à la Ville et la Caisse des Dépôts en 2001 de façon expérimentale au niveau national sur 11 sites.

Aujourd'hui, ce dispositif est opérationnel sur une trentaine de sites en France, tous situés en ZUS.

Le Service d'Amorçage de Projets, mis en place à Besançon le 11 juillet 2005 pour trois années, prendra fin le 10 juillet 2008.

I - Les objectifs généraux du Service d'Amorçage de Projets

Ces objectifs généraux sont les suivants :

1. sensibiliser la population et les acteurs du quartier à la création d'entreprise et/ou d'activité
2. susciter et accompagner le plus en amont possible l'émergence d'idées et des projets de création
3. impulser et faciliter l'orientation vers les structures d'accompagnement afin d'aider à aboutir le projet.

II - Les missions du SAP de Besançon

1. Missions d'animation

- animation en lien avec les réseaux de proximité : Réseau d'accès à l'emploi (GSE), Synergie 25...
- communication et sensibilisation auprès du grand public : affichage, flyers, ateliers de sensibilisation...

2. Missions de diagnostic et d'orientation

- information sur le dispositif ZFU
- diagnostic des demandes et des projets
- orientation vers les opérateurs et réseaux d'accompagnement.

Le SAP a pour vocation d'être l'interface entre les porteurs de projet et les structures d'accompagnement. Il s'agit donc d'une intervention en amont du processus de création mais aussi d'une médiation, tout au long du parcours, entre les porteurs de projets et les partenaires ressources (institutions, banques, propriétaires, structures d'accompagnement...).

Certains porteurs de projets sont suivis pendant plusieurs années. La proximité et les missions diversifiées du bureau ZFU font que les créateurs du quartier sollicitent l'agent SAP, hébergé dans le bureau ZFU, tout au long de la vie de l'entreprise.

3. Missions de suivi et d'évaluation

- traçabilité des parcours des porteurs de projets
- mise en oeuvre d'actions et d'outils d'évaluation du dispositif

4. Relations avec le réseau national

Une dizaine de formations internes au réseau national SAP ont été suivies par l'agent de Besançon depuis juillet 2005.

La participation à un atelier inter-régional une fois par an est obligatoire ainsi que le reporting effectué sur le site ecoquartier.org.

Des actions de promotions du service SAP ont été réalisées par l'agent de Besançon : présentation du service lors de l'Assemblée Générale nationale des Boutiques de Gestion, diffusion de documents pour la mise en place de SAP sur d'autres territoires, ...

III - Activité au niveau national

En 2006, 2 200 projets ont été amorcés pour 26 agents soit 85 personnes suivies en moyenne par agent SAP et par an. A Besançon, en moyenne 200 personnes sont suivies par an par l'agent SAP.

On peut noter 4 000 interventions pour 26 agents soit une moyenne de 153 rendez-vous par agent.

L'agent SAP de Besançon effectue 2 interventions en moyenne avec chaque porteur de projet soit 400 interventions par an.

IV - Bilan au niveau local

Contacts de juillet 2005 à juillet 2007	Création	En cours	Abandon	Contact impossible	Suivi post création	Autres	Total
Nombre	98	68	115	106	10	20	417
%	24 %	16 %	28 %	25 %	2 %	5 %	100 %

V - Le Partenariat

Quatre grands réseaux nationaux dédiés à l'accompagnement et au financement de la création d'entreprise y sont associés : l'ADIE, France Active, France Initiatives, le Réseau des Boutiques de Gestion.

Au niveau local, les Chambres Consulaires, l'Agence de Développement Economique du Doubs et la Société IEN font également partie du réseau de partenaires.

L'agent SAP est salarié de la Boutique de Gestion de Franche-Comté.

La Caisse des Dépôts et la Ville de Besançon assurent le financement de ce poste. La participation de la Caisse des Dépôts a été de 90 000 € sur 3 années représentant environ 40 % du coût.

VI - La Pérennisation

Le dispositif mis en place de manière contractuelle avec ces partenaires est d'une durée de 3 années qui se terminent le 10 juillet 2008.

Le Comité de Pilotage du 30 octobre 2007 a souhaité au vu des résultats positifs que les missions du SAP soient pérennisées.

Un contact a été pris avec la Caisse des Dépôts qui pourrait apporter un financement maximum de 40 000 € pour pérenniser le dispositif.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider le principe de la pérennisation de ce dispositif
- d'autoriser M. le Maire :
 - . à solliciter la participation de la Caisse des Dépôts
 - . à engager des négociations avec l'Etat et avec Synergie 25.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 février 2008.